

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2022**

(Pour un compte-rendu détaillé des débats, consulter le Procès-Verbal de la séance)

Présents :

Maire : FALEMPE Marie-Françoise

Adjoints au Maire : DUQUESNE Laurence, SOQUET Eric, FALEMPE Rosine, CAUDRELIER Philippe

Conseillers Municipaux : KEERSTOCK Daniel, TRIOLO Accursia, MAITTE Yves, DUPONT Véronique, CASTEL Generosa, DUBUS Ludovic, HARDY Frédéric, HALLANT Dany, BONNET Guy, FOUCAUT Alain

Secrétaires de séance : DUQUESNE Laurence et CASTEL Generosa

Ouverture de séance : 18 H 07

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'il y a des observations à propos du compte-rendu du conseil municipal du 14 Décembre 2021. Pas de remarques.

Suite au courrier de Madame HALLANT, Madame le Maire lui répond concernant l'ordre des places des élus lors des conseils municipaux.

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal pour passer le point n°10 concernant le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un service d'élagage en décision.

Exprimés	15 voix
Pour	14 voix
Contre	0 voix
Abstention	1 voix

Monsieur Guy BONNET demande s'il peut prendre la parole à la fin de la réunion.

DECISION N°2022-001

CONVENTION DE PARTENARIAT « FIXONS LE CARBONE »

Vu le projet « Fixons le carbone » visant à sensibiliser au changement climatique et à la nature en ville par des approches variées, à comprendre le processus et les impacts du changement climatique et à agir en faveur de la biodiversité et du climat,

Une convention de partenariat « Fixons le carbone » est signée entre l'Association Nord Nature Chico Mendès, la Commune de Vred et le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Scarpe-Escaut pour une durée d'un an à compter du 1er Février 2021. Elle n'est pas reconductible tacitement.

La Commune de Vred s'engage à accepter la mise en œuvre du projet « Fixons le carbone » sur son territoire, à diffuser les différents supports de communication relatifs au projet, à mettre à disposition le Foyer Rural du 22 au 27 février 2021 inclus pour l'installation et l'animation de l'exposition « Pour une poignée de degrés », à mettre à disposition un espace public pour la plantation, à gérer de façon durable l'ensemble des arbres et arbustes plantés dans le cadre du projet.

DECISION N°2022-002

**CONTRAT D'ENTRETIEN MAINTENANCE ET INSTALLATION DES EQUIPEMENTS
ELECTRIQUES EXTERIEURS**

Considérant les besoins de la commune en matière d'entretien et de maintenance de l'éclairage public,
Considérant la proposition de l'entreprise ETS TROMONT située à Maubeuge en date du 17/02/2022,
Considérant la proposition de l'entreprise SAS/ E.I.T.F – Ets Citéos située à Marly en date du 22/02/2022,
Considérant que l'entreprise S.M.E. Groupe Leclere à Somain n'a pas répondu à la demande de remise de prix,

Un contrat d'entretien est conclu pour la maintenance et l'installation des équipements électriques extérieurs avec l'entreprise SAS/ E.I.T.F – Ets Citéos ayant son siège social à PROVILLE (59267), ZI Voie d'Herminne – CS 30001 pour une durée d'un an à compter du 01/03/2022, tacitement reconductible annuellement dans la limite de 4 reconductions.

DECISION N°2022-003
MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE – ETUDE D'AMENAGEMENTS DE SECURITTE ROUTIERE
ET DE STATIONNEMENT SUR LA RD25

Considérant que la commune a besoin de déléguer la maîtrise d'œuvre pour les aménagements de sécurité routière et de stationnement sur la RD25,
Considérant la proposition du cabinet SG-Ingénierie à Marchiennes en date du 06/11/2021 s'élevant à 2 500.00 € Hors Taxes,
Considérant la proposition du cabinet EXTERIEUR Atelier de Paysage à Mons-en-Barœul en date du 28/02/2022 s'élevant à 3 900.00 € Hors Taxes,
Un marché est conclu avec le cabinet SG-Ingénierie ayant son siège social à MARCHIENNES (59870), 11 rue de Lille pour un montant de 2 500.00 € Hors Taxes,
Les crédits nécessaires au paiement des dépenses découlant de ce marché sont inscrits au budget communal, au chapitre 23.

DECISION N°2022-004
CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN SERVICE D'ELAGAGE CCCO

Dans le cadre de son schéma de mutualisation, la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent propose de mettre à disposition des communes son service d'élitage composé d'un chef d'équipe et de deux agents formés et équipés pour l'exercice de leurs missions. Cette mise à disposition présenterait un intérêt évident pour la commune.

Considérant la délibération n°2018-016 du 10/04/2018 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au service d'élitage de la CCCO,

Vu la demande de la CCCO en date du 22/02/2022 de mettre à jour la convention au nom de Madame Marie-Françoise FALEMPE,

Une convention est signée avec la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent pour la mise à disposition de son service d'élitage pour une durée de 5 journées pour la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

2022-001
CONVENTION RIFESE

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une convention de partenariat avec le Relais Intercommunal Petite Enfance Scarpe –Escaut (RIFESE) pour le développement du Relais Assistants Maternels, service d'information, d'animation et de mise en réseau des acteurs de la petite enfance (assistants maternels, parents à la recherche d'un mode de garde, partenaires associatifs, collectivités, ...) pour une durée d'un an à compter du 1er Janvier 2022.

La participation financière de la commune fixée à 1.60 euro par habitant pour la convention annuelle 2022.

APPROBATION A L'UNANIMITE

2022-002
CDD SERVICE EXTERIEUR

Le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Madame le Maire, à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3 – I – 2° de la loi n°84-53 pour l'entretien de l'école et des bâtiments communaux
- A ce titre, seront créés 2 emplois non permanents à temps non complet, l'un pour une durée hebdomadaire de service de 15 heures et l'autre pour une durée hebdomadaire de service de 20 heures dans le grade d'adjoint technique territorial contractuel relevant de la catégorie C pour une durée de 6 mois allant du 01/04/2022 au 30/09/2022 inclus ;
- La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 367 (indice majoré 340) du grade de recrutement au 01/01/2022, Echelle C1, 1er échelon.
- Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Exprimés	15 voix
Pour	13 voix
Contre	0 voix
Abstention	2 voix

2022-003

FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION « DECI » 2022

Article 1 : Le Conseil Municipal décide de s'opposer à la fiscalisation de la contribution communale au titre de la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Article 2 : Le Conseil Municipal décide d'affecter le paiement de cette cotisation syndicale sur le budget général de la commune.

Article 3 : Le Conseil Municipal demande au SIDEN-SIAN d'émettre un titre de recettes de 6 905 euros correspondant au montant de la cotisation syndicale à l'encontre de la commune (5 euros TTC par habitant au 1er Janvier 2021).

Article 4 : Madame le Maire est chargée d'exécuter le présent acte administratif en tant que de besoin.

APPROBATION A L'UNANIMITE

2022-004

AIDE AU BAFA

Pour cette année 2022, la municipalité va octroyer à trois jeunes de la Commune une aide de 200 euros restants à leur charge pour la formation BAFA en complément des aides obtenues auprès de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Région, de certains comités d'Entreprises et de l'Etat, sous certaines conditions : effectuer leur stage pratique à l'ALSH « Les Petits Lutins » de la Commune 3 semaines en juillet ou 2 fois 2 semaines pendant les petites vacances.

Les candidatures sont à déposer ou à envoyer par courrier à la Mairie. Trois candidats seront retenus à l'issue d'entretiens de motivation.

Exprimés	15 voix
Pour	13 voix
Contre	0 voix
Abstention	2 voix

2022-005

MOTION DE SOUTIEN ET DE SOLIDARITE AVEC LE PEUPLE UKRAINIEN

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de motion de soutien et de solidarité avec le peuple ukrainien.

APPROBATION A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES :

- La commune a reçu une dotation de 800 masques FFP2 de la part de la Région. Une distribution a été faite auprès des assistantes maternelles de la commune.
- Visite de courtoisie de Monsieur le Sous-Préfet le 16/02.
- Une subvention de 1 477,35 € a été accordée pour le projet plantation d'arbres (vote du 14/12/2021).
- Marche avec la nouvelle association « Souffle Vert » le 12/03 à partir de 10h.
- Suite à un câble de téléphonie Orange arraché, il y a des problèmes de connexion et de réseau. Il faut faire une tranchée de 120 mètres. Cela prendra du temps pour organiser les travaux. Nous sommes en contact permanent avec le pôle maintenance infrastructure et technique.

FIN DE SEANCE : 18 H 32